

PROTOCOLE SORTIE DANS LE JARDIN

1) Surveillance systématique des espaces extérieurs avant la sortie :

- Les professionnels devront réaliser un tour de sécurité du jardin avant chaque sortie, afin de ramasser d'éventuels déchets.
- Une paire de gants en caoutchouc (style gants MAPA) est mise à disposition des professionnels dans chaque section.

2) Tenue des enfants dans le jardin :

- Les enfants devront être habillés en fonction du temps et de la température extérieure.
- Attention, les écharpes en hiver sont interdites.
- Les chapeaux et l'application de crème solaire sont obligatoires pendant la période estivale.

3) Surveillance des enfants :

- ✚ Application du décret (Août 2021)
- ✚ Les professionnels devront faire attention à l'application du décret : un adulte pour 8 enfants qui marchent et 1 adulte pour 5 enfants qui ne marchent pas.
- ✚ Les professionnels se répartiront dans le jardin de façon à pouvoir visualiser l'ensemble des enfants dont ils ont la responsabilité.
- ✚ Un professionnel devra être obligatoirement positionné au niveau du toboggan.
- ✚ **Les enfants seront comptés à la sortie et au retour dans les locaux de la crèche.**

4) Répartition des enfants dans le jardin :

- ✚ Les enfants seront répartis dans les différents espaces afin d'éviter un surnombre.

5) Jeux et jouets cassés :

- ✚ Les professionnels devront veiller au bon état des jeux et jouets mis à disposition des enfants ainsi qu'à leur rangement.

6) Les professionnels ne laisseront jamais seul un groupe d'enfants ou un enfant à l'extérieur.

❖ Protocole en lien avec le décret N° 2021-1131 du 30 Août 2021 (5^{ème} protocole).